

PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉLABORATION D'UN PROJET URBAIN

Premières réflexions autour du projet du Grand Clermont

Salma Loudiyi, Claire Planchat-Héry, Sylvie Lardon

UMR Métafort.

loudiyi@engref.fr, planchat@engref.fr, lardon@engref.fr

RÉSUMÉ

À l'exemple de l'ensemble du territoire national, les territoires périurbains se sont engagés dans une dynamique de recomposition institutionnelle qui réorganise les espaces en territoires de projets, à travers des formes intercommunales alliant espaces urbains et ruraux (communautés d'agglomérations, communautés de communes, pays, ...). L'intercommunalité périurbaine révèle des situations multiples où les arrangements s'effectuent selon plusieurs logiques et relèvent souvent d'un positionnement vis-à-vis de l'agglomération centre. Ce positionnement se traduit par des projets d'aménagement qui relèvent autant de pratiques discursives que d'opérations concrètes de création, de modification des formes aménagées ou de gestion foncière. Les intercommunalités périurbaines sont par ailleurs engagées dans une dynamique de projet à un niveau d'organisation plus englobant, à l'exemple des pays. Cette dynamique donne souvent lieu, dans le cadre d'une démarche de planification (SCoT), à des négociations autour du devenir de l'ensemble de la région urbaine. Les intercommunalités périurbaines portent des représentations et des valeurs de leurs territoires qui les posent comme légitimes pour porter leur vision du développement de leur territoire. Ces représentations révèlent le positionnement des intercommunalités vis-à-vis de l'agglomération et portent souvent sur des valeurs identitaires, médiatisent de nouvelles figures de la ruralité dont l'environnement et les paysages sont les éléments prégnants. Dans ce cadre, ces éléments sont souvent garants de la qualité du territoire et du cadre de vie.

Quelles sont les modalités de la construction sociale des territoires périurbains dans le cadre d'un processus de gouvernance réunissant territoires urbains et ruraux ? Plus précisément, nous nous interrogeons sur la qualification des nouveaux rapports de ces territoires à l'agglomération, sur les

liens de solidarité rural urbain qu'ils sont censés porter, sur les modèles de développement vers lesquels ils s'acheminent et sur les modalités de coordination des acteurs pris dans les processus de construction du projet. Cette interrogation s'appuie sur la constante d'un discours autour des qualités environnementales et paysagères des territoires intermédiaires et de la nécessité de la régulation de l'étalement urbain dans une perspective de durabilité des systèmes. L'hypothèse principale de la recherche place l'agriculture périurbaine au centre de la définition de la qualité des territoires et du cadre de vie, définition portée par des acteurs des territoires périurbains sur les scènes de concertation autour du projet de la région urbaine. Notre contribution entend développer un ensemble de questions : De quelle agriculture parle-t-on dans le cadre de ces processus de gouvernance ? Quelles références sont mobilisées ? Parle-t-on d'une agriculture ou d'agricultures ou encore d'agriculteurs ? L'agriculture ou les agricultures périurbaines assurent-elle une fonction de maintien du cadre de vie et de la qualité du territoire dans le cadre d'un projet urbain ? De quelle manière ? Quels sont les acteurs porteurs de cette question ? Comment dialoguent-ils avec les agriculteurs ? Comment l'agriculture contribue-t-elle à la qualification et la construction sociale de ces territoires ? Peut-elle être considérée comme un bien commun ? Elle a l'ambition d'instruire les questionnements présentés à travers l'élaboration en cours du SCoT (horizon 2010) du Grand Clermont, dont le périmètre épouse celui du Pays et est sécant avec deux PNR (le Livradois-Forez, les Volcans d'Auvergne) à l'Est et à l'Ouest. Le parti-pris est de considérer le SCoT comme un instrument de gouvernance où l'ensemble des projets de développement et d'aménagement est négocié et construit.

L'article de Salma Loudiyi, Claire Planchat-Héry et Sylvie Lardon a été publié dans la revue *Vertigo*, vol 11, n° 2.

Il est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://vertigo.revues.org/11481>